

FCP IRADETT 100

SITUATION ANNUELLE ARETTEE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES -Etats financiers annuels-Exercice clos le 31 décembre 2012

1. Nous avons effectué l'audit des états financiers ci joint du fonds commun de placement « **IRADETT 100** » comprenant le bilan au 31 décembre 2012 ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

2. Le Gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Etendue de l'audit

4. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

5. A notre avis, les états financiers annuels du fonds commun de placement « **IRADETT 100** » arrêtés au 31 décembre 2012 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations du fonds pour l'exercice 2012, de son patrimoine, ainsi que des mouvements de l'actif net à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

6. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des copropriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

7. Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nos principales conclusions ont été portées à la connaissance du Conseil d'administration au niveau de la lettre de direction.

8. Nous attirons votre attention, qu'au 31 décembre 2012, le fonds commun de placement « **IRADETT 100** » n'a pas respecté le taux d'emploi maximum en liquidité et quasi liquidité autorisé de 20% tel que fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPC.

Tunis, le 28/03/2013
Le commissaire aux comptes :
P/ HLB GSAudit&Advisory
Ghazi HANTOUS

BILAN
AU 31/12/2012
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au 31/12/2012</u>	<u>Au 31/12/2011</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	479 017	514 230
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		446 135	479 630
b-Obligations et valeurs assimilées		32 882	34 600
c-Autres valeurs		-	-
AC2-PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS	AC2	123 661	404 965 (*)
a-Placements monétaires		-	-
b-Disponibilités		123 661	404 965
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		-	- (*)
AC4-AUTRES ACTIFS		-	-
TOTAL ACTIF		602 678	919 195
<u>PASSIF</u>			
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 983	2 730
PA2-AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	476	850
TOTAL PASSIF		2 459	3 580
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	CP1	601 666	906 127
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	-1 447	9 488
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		35	2 443
b-Sommes distribuables de l'exercice		-1 482	7 045
ACTIF NET		600 219	915 615
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		602 678	919 195

(*) Les données de la colonne 31/12/2011 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité.

ETAT DE RESULTAT
AU 31/12/2012
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2012	Du 01/01/2011
		Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	PR1	9 661	18 037
a-Dividendes		8 264	16 269 (*)
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 397	1 768
c-Revenus des autres valeurs		-	- (*)
PR 2-Revenus des placements monétaires	PR2	6 696	10 908
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		16 357	28 946
CH 1-Charges de gestion des placements	CH1	17 412	20 878
REVENU NET DES PLACEMENTS		-1 055	8 067
PR 3-Autres produits		-	-
CH 2-Autres charges	CH2	817	979
RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 872	7 088
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		391	-43
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-1 482	7 045
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-391	43
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-24 441	-15 805
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-28 772	4 656
_ Frais de négociation		-1 408	-2 356
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-56 493	-6 417

(*) Les données de la colonne 31/12/2011 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité.

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET
AU 31/12/2012
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Du 01/01/2012</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2011</u>
	<u>Au 31/12/2012</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2011</u>
<u>AN 1-VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT</u> <u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	-56 493	-6 417
a-Résultat d'exploitation	-1 872	7 088
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-24 441	-15 805
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-28 772	4 656
d-Frais de négociation de titres	-1 408	-2 356
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-7 045	-2 228
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-251 858	-217 324
a-Souscriptions	15 326	-
_ Capital	487	-
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	14 205	-
_ Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	635	-
_ Droit d'entrée	-	-
b-Rachats	-267 185	-217 324
_ Capital	-254 471	-229 582
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-12 590	10 517
_ Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-2 653	-459
_ Droit de sortie	2 529	2 200
	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-315 397	-225 968
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a- En début d'exercice	915 615	1 141 583
b- En fin d'exercice	600 218	915 615
<u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u>		
a- En début d'exercice	53 945	67 601
b- En fin d'exercice	38 824	53 945
VALEUR LIQUIDATIVE	15,460	16,973
Dividende par part	0,175	0,030
AN6-TAUX DE RENDEMENT	-7,88%	0,69%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2012

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2012, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2012 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation.

2.4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

AC1 – Portfeuille Titres

Le portefeuille titre s'élève au 31/12/2012 à 479 017 DT contre 514 230 DT au 31/12/2011 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Coût d'acquisition	546 828	557 482	-10 654
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	496 587	493 890	2 697
- Titres OPCVM	18 241	29 992	-11 751
- Obligations et valeurs assimilées	32 000	33 600	-1 600
Plus ou moins values potentielles	-68 693	-44 252	-24 441
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	-68 840	-45 106	-23 734
- Titres OPCVM	147	854	-707
Intérêts courus sur Obligations et valeurs	882	1 000	-118
Totaux	479 017	514 230	-35 213

L'état détaillé du portefeuille est présenté en Annexe I.

AC2 – Placements monétaires et Disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31/12/2012 à 123 661 DT contre 404 965 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	Variation
- Avoir en banque	95 117	386 911	-291 794
- Intérêts courus/Avoir en banque	1 004	2 710	-1 706
-Vente Actions à encaisser (*)	27 540	15 344	12 196
Totaux	123 661	404 965	-281 304

(*) Reclassement du montant des « Vente actions a encaisser » du poste «AC3- Créances d'exploitation » au poste « AC2-Disponibilité ».

ETAT DU PORTEFEUILLE -TITRES ARRETE AU 31/12/2012

Annexe I

DESIGNATION DU TITRE	Nombre Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% ACTIF	% Capital Emetteur
ACTIONS		496 587	427 747	70,97%	
AMS	150	1 500	1 651	0,27%	0,00%
ASSAD	6 200	58 174	53 128	8,82%	0,05%
ATB	5 500	35 826	25 075	4,16%	0,01%
ATTIJARI BANK	1 500	24 980	22 206	3,68%	0,00%
BIAT	450	27 635	28 523	4,73%	0,00%
BNA	3 000	31 355	25 974	4,31%	0,01%
BT	700	8 204	8 392	1,39%	0,00%
BTE	1 502	45 765	40 854	6,78%	0,15%
Ciments de Bizerte	8 000	68 637	54 432	9,03%	0,02%
Monoprix	500	14 500	13 841	2,30%	0,00%
SFBT	1 000	13 900	12 701	2,11%	0,00%
TELNET	800	5 236	5 394	0,90%	0,01%

T LEASING	200	5 650	4 520	0,75%	0,00%
T LEASING DS 12	200	154	6	0,00%	0,00%
TPR	4 116	22 810	20 666	3,43%	0,01%
TUNIS RE	6 600	70 104	56 179	9,32%	0,04%
UIB	3 000	62 158	54 204	8,99%	0,02%
TITRES OPCVM		18 241	18 388	3,05%	
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	14	18 241	18 388	3,05%	0,04%
EMPRUNTS DE SOCIETES		32 000	32 882	5,46%	
ATB 2007/1 Catég D	400	32 000	32 882	5,46%	0,40%
TOTAL		43 832	479 017	79,48%	

ACTIFS NET ET PASSIFS :

PA1 – Opérateurs créditeurs :

Cette rubrique enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions du règlement intérieur.

Le solde des opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2012 à 1 983 DT contre 2 730 DT au 31/12/2011, il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	Variation
- Gestionnaire	1 042	1 601	-559
- Dépositaire	941	1 129	-188
Totaux	1 983	2 730	-747

PA2 –Autres créditeurs divers :

Le solde des autres opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2012 à 476 DT contre 850 DT au 31/12/2011, il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	Variation
-CMF	51	77	-26
-Retenues à la source	298	715	-417
-AFC Frais de négociations	127	58	69
Totaux	476	850	-374

CP1 - Capital :

Les mouvements sur le capital en 2012 se détaillent comme suit :

- Capital au 31/12/2011	Montant
- Montant	906 127
- Nombre de titres	53 945
- Nombre de porteur de parts	5
Souscriptions réalisées	
- Montant	487
- Nombre de titres	29
- Nombre de porteur de parts	0
Rachats effectués	
- Montant	254 471
- Nombre de titres	15 150
- Nombre de porteurs de parts sortants	0

Autres effets s/capital

- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-28 772
- Régularisation des sommes non distribuables	1 615
- Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	-24 441
- Frais de négociation	-1 408
- Droit de sortie	2 529
- Capital au 31/12/2012	
- Montant	601 666
- Nombre de titres	38 824
- Nombre de porteurs de parts	5

CP2- -Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2012 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Sommes distribuables de l'exercice	-1 482	7 045	-8 527
Sommes distribuables des exercices antérieurs	35	2 443	-2 408
Totaux	-1 447	9 488	-10 935

PR1 – Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 9 661 DT au 31/12/2012 contre 18 037 DT au 31/12/2011 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Revenus des actions et valeurs assimilées (*)	8 264	15 880	-7 616
Revenus des titres OPCVM (*)	-	389	-389
Revenus des obligations et valeurs assimilés	1 397	1 768	-371
Totaux	9 661	18 037	-8 376

(*) Reclassement du montant des « Revenus des titres OPCVM » du poste «PR1c-Revenus des autres valeurs » au poste « PR1a-Dividendes »

PR2 – Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2012, à 6 696 DT contre 10 908 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Intérêts sur comptes de dépôts	6 696	10 908	-4 212
Totaux	6 696	10 908	-4 212

CH1 – Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2012 à 17 412 DT contre 20 878 DT au 31/12/2011 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Rémunération du gestionnaire	16 471	19 750	-3 279
Rémunération du dépositaire	941	1 128	-187
Totaux	17 412	20 878	-3 466

CH2 – Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2012 à 817 DT contre 979 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Redevance CMF	798	956	-158
Services bancaires et assimilés	14	19	-5
Timbre fiscal	5	4	1
Totaux	817	979	-162

4. Autres informations

4-1 Résultat par part

La formation du résultat par part se présente comme suit :

	01/01/2012 31/12/2012	01/01/2011 31/12/2011
Revenus des placements	16 357	28 946
Charges de gestion des placements	17 412	20 878
Revenu net des placements	-1 055	8 067
Autres charges	817	979
Résultat d'exploitation	-1 872	7 088
Régularisation du résultat d'exploitation	391	-43
Sommes distribuables de l'exercice	-1 482	7 045
Régularisation du résultat d'exploitation (annulations)	-391	43
Frais de négociation	-1 408	-2 356
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	-24 441	-15 805
Plus Values réalisées sur cession de titres	-28 772	4 656
Résultat net de l'exercice	-56 493	-6 417
Nombre de parts	38 824	53 945
Résultat par part	-1,455	-0,119

4-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,75% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération de l'AFC au 31/12/2012 s'élève à 16 471 DT TTC.

4-3 Rémunération du dépositaire

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération de l'ATB au 31/12/2012 s'élève à 941 DT TTC.